

48H CHRONOLIA

LAFARGE
Construire
des villes meilleures™



Chronolia 48H est un béton prêt à l'emploi fluide à durcissement rapide destiné à tout élément de construction. Chronolia 48H est un béton de la gamme Chronolia de Lafarge Bétons.

Performances techniques :

- › Chronolia 48H est un béton conforme à la norme NF EN 206-1.
- › Chronolia 48H fait l'objet d'un engagement de Lafarge Bétons sur la résistance obtenue dans un délai de 48H; cette résistance est définie par l'entreprise et inscrite sur le bon de livraison.
- › Ces résistances s'entendent pour une température du béton > ou = à 10 °C et une température extérieure > ou = à +5 °C.
- › Sa formulation spécifique permet de garantir le même délai pratique d'utilisation qu'un béton traditionnel, soit 2H.
- › Sa classe de résistance à la compression va de C25/30 à C35/45 voire plus (à étudier au cas par cas).
- › Sa classe d'exposition est XF1 et sa consistance est S4 ou S5 (toute autre demande peut être étudiée).



Applications :

Enlèvement des étais de séchage de plancher 48H après le coulage

- › Les performances d'un Chronolia 48H permettent un **enlèvement des étais de séchage de planchers standards, 2 jours après le coulage**. Cela permet aux corps d'état d'**accéder plus rapidement aux niveaux inférieurs et/ou de réduire la durée de location d'étais** dont l'enlèvement retarde souvent le repliement de la grue.
- › Les comparaisons effectuées entre un Chronolia 48H et un C25/30 traditionnel, notamment sur **le fluage et les calculs de flèches**, montrent que, dans les cas où la résistance à 2 jours est évaluée à 25 MPa, le béton **Chronolia 48H** est alors, **en tout point, au moins équivalent à un C25/30 chargé à 28 jours**.



Enlèvement des tours d'étalement 2 jours après le coulage

- › Les **tours d'étalement** utilisées pour les **ouvrages en encorbellement** (balcons, auvents, casquettes...) peuvent être **retirées 2 jours après le coulage**. De cette façon, leur **délai de location et/ou leur quantité peuvent être réduits**.

La mise en place d'éléments (grue, poteaux, voiles...) sur des fondations (massifs, semelles...) réalisés en Chronolia 48H peut se faire 2 jours après leurs réalisations.

- › Afin **d'éviter tout désagrément lié à une résistance trop faible du béton, le délai et la résistance obtenue**, définis par l'entreprise, font l'objet **d'un engagement de Lafarge Bétons**.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

COMMANDE

- › Indiquer, lors de la commande, la classe de résistance à la compression, la classe d'exposition, la classe de consistance (classe d'affaissement), la dimension maximale nominale des granulats (D_{max}) et la classe de teneur en chlorures.
- › Cette commande fera l'objet d'une confirmation écrite par l'entreprise spécifiant la résistance souhaitée et son échéance.
- › **La mise en charge (décoffrage, levage, chargement...) se fera après vérification sur chantier par l'entreprise.**
- › Communiquer, lors de la commande, le cubage exact du coulage afin d'éviter les compléments et donc les attentes de toupies.

TRANSPORT

- › Vérifier l'accessibilité du chantier pour les camions-toupies.
- › Prévoir, en cas d'accès difficile, une livraison avec une pompe à béton.
- › Prévoir une aire de livraison sécurisée pour le camion-toupie.

UTILISATION

- › **Ne faire, en aucun cas, un ajout d'eau (ou autre produit) dans le béton sur chantier.**
- › Respecter les règles de l'art en cas de bétonnage par temps froid ou chaud.
- › Veiller sur le chantier, lors de la manutention du béton, au respect des règles de sécurité (port des gants, du casque, des chaussures et des lunettes de sécurité) et de circulation (cf. bon de livraison Lafarge Bétons).
- › **Le délai pratique d'utilisation est limité à 2H après la fabrication de la première gâchée, indiquée sur le bon de livraison. Cette limite ne doit en aucun cas être dépassée. L'organisation du coulage et du pompage doit impérativement en tenir compte.**

MISE EN ŒUVRE

- › Chronolia peut être coulé à la benne ou à la pompe.
- › La mise en œuvre de Chronolia suit les prescriptions du NF P 18-201 (DTU 21), "Exécution des ouvrages en béton" notamment, en matière de spécification (commande du béton), de coffrage, de coulage, de serrage, de décoffrage et de cure.
- › La cure pour les éléments horizontaux doit être réalisée obligatoirement avec un produit de cure adapté.

